



SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 29 SEPTEMBRE 2003

La séance a lieu dans la salle des séances de la maison communale (ancienne école) à Roeser. Elle débute à 16.00 heures et se termine à 17.45 heures. La séance est présidée par Monsieur le bourgmestre Arthur Sinner.

Présences : John Barthelmey, Pascale Berger-Noël, Marcel Dondelinger, Suzette Dostert-Wagener, Pierrette Ferro-Ruckert, Tom Jungen, Renée Quintus-Schanen, Jean-Paul Reiter, Camille Schleck, Egon Seywert, Arthur Sinner.

Absence(s) : -

1. Communications du collège échevinal

Le collège informe les conseillers sur les sujets suivants :

- suppression du délégué suppléant au syndicat SIGI.
- Journée sans voiture : communiqué de l'association Klimabündnis.
- opposition au projet de EDF de renouvellement des autorisations de rejets et de prélèvements d'eau de la Centrale nucléaire de production d'électricité de Cattenom.
- jumelage avec la Commune de Turi (située près de Bari en Italie) : rapport du premier contact informel.
- bilan de la rentrée scolaire 2003/2004.
- réseau de conduite d'eau : interconnexion de tous les réservoirs d'eau réalisée.

2. Questions écrites des conseillers

Il n'y a pas de questions écrites des conseillers.

3. Acte administratif

Le conseil approuve l'acte administratif établi par la société CEGEDEL relatif à la constitution de servitude entre l'administration communale et la société par laquelle la première accorde à la seconde le droit d'établir et de maintenir un poste de transformation avec accès et des câbles électriques souterrains et des tuyaux de réserve. La constitution de la servitude a lieu dans le cadre et l'intérêt de l'aménagement du site de loisirs « Herchesfeld ».

Vote	10 Oui	0 Non	1 Abstention(s)
------	--------	-------	-----------------

4. Décision relative à l'exploitation et au fermage de fonds agricoles du domaine privé de la Commune de Roeser

Afin de réorienter à court terme le fermage de fonds agricoles du domaine privé de la Commune de Roeser dans le contexte des mesures compensatoires agricoles qui s'imposent dans le cadre du projet LIFE-Nature de revalorisation écologique de la vallée de l'Alzette, le conseil annule le droit d'exploitation de parcelles appartenant au domaine privé communale avec effet au 1^{er} novembre 2003.

Vote	11 Oui	0 Non	0 Abstention(s)
------	--------	-------	-----------------

5. Enseignement musical communal : convention avec la Commune de Dudelange

Le conseil approuve la convention avec la Ville de Dudelange au sujet de l'enseignement musical pour l'année scolaire 2003/2004. La convention a pour objet d'organiser l'enseignement musical des élèves de la commune de Roeser au sein de l'école régionale de musique de la Ville de Dudelange.

Vote	11 Oui	0 Non	0 Abstention(s)
------	--------	-------	-----------------

6. Plan d'aménagement particulier - lieu-dit « Kromstucker » à Livange

Le conseil prend position au sujet de la réclamation introduite par Mme Bechet de Bettembourg contre l'approbation définitive du projet d'aménagement particulier concernant des fonds sis à Livange, commune de Roeser, au lieu-dit « Kromstucker » :

« L'essentiel de la réclamation de Mme Bechet, exposé tant dans la réclamation écrite contre le projet provisoire que lors de l'audition, concerne la crainte d'augmentation de trafic qui pourrait être générée sur le CR 186, alors que de l'aveu même de la réclamante le trafic important sur ce CR provient de la commune de Bettembourg (transit vers Luxembourg à partir de Bettembourg et inversement ou vers la zone industrielle nationale Schéleck). La précision de l'affectation et la destination



exacte du PAP ne permettent en aucune manière d'avoir une incidence sur un trafic ayant d'autres causes que la zone projetée, laquelle n'induit pas de trafic important sur la voie susmentionnée puisque limité au secteur tertiaire énuméré dans le projet soumis. »

Vote | 11 Oui | 0 Non | 0 Abstention(s)

7. Réaménagement et modernisation du centre sportif de Crauthem

Le conseil approuve le projet définitif détaillé de la 2e phase du réaménagement et de modernisation du centre sportif de Crauthem concernant les travaux d'aménagement de la partie intermédiaire entre le hall sportif et le bâtiment scolaire et comprenant principalement les différentes cages d'escalier.

Devis établi le 15/09/2003 par le bureau d'architecture Klein & Müller	
Sous-total hors TVA	707.340,17 €
Honoraires d'architecte et d'ingénieur	84.880,82 €
TVA sur travaux	106.101,03 €
TVA sur honoraires	10.185,70 €
Total général TTC	908.507,72 €

Vote | 11 Oui | 0 Non | 0 Abstention(s)

8. Plan de gestion annuel pour la forêt communale de Roeser

Le conseil approuve le plan de gestion pour l'exercice 2004 établi par l'administration des Eaux et Forêts le 22 juillet 2003 et présenté en séance par le préposé forestier Victor François.

Plan de gestion pour la forêt communale de Roeser : exercice 2004	
Synthèse des dépenses	191.099 €
Gestion ouvriers	54.611 €
Aménagement	3.900 €
Culture	83.374 €
Protection	1.400 €
Amélioration	3.830 €
Exploitation	34.496 €
Voirie	400 €
Récréation	4.788 €
Divers	4.300 €

Plan de gestion pour la forêt communale de Roeser : exercice 2004	
Synthèse des recettes	94.084 €
Gestion ouvriers	9.384 €
Aménagement	0 €
Culture	0 €
Protection	0 €
Amélioration	0 €
Exploitation	84.700 €
Voirie	0 €
Récréation	0 €
Divers	0 €

Vote | 11 Oui | 0 Non | 0 Abstention(s)

9. Organisation scolaire 2003/2004

Le conseil confirme les contrats de louage de service avec fixation de la rémunération des chargés de direction et chargés de cours nommés pour l'année scolaire 2003/2004 par le conseil communal en séance du 25 juillet 2003.

Vote | 11 Oui | 0 Non | 0 Abstention(s)

10. Subsidés aux associations

Le conseil alloue un subside extraordinaire de 500,00 € au HC Berchem à l'occasion de sa participation au 1er tour de la Coupe d'Europe des vainqueurs de Coupe 2003.

Vote | 11 Oui | 0 Non | 0 Abstention(s)



11. Subsidés aux associations

Afin de disposer d'un mode uniforme d'allocation des subventions de fonctionnement le conseil supprime la délibération du 16 juin 1987 relative à la détermination du subsidé annuel alloué à l'a.s.b.l. Colonies de vacances et intègre cette association à la liste arrêtée par délibération du 10 avril 2002 déterminant les subventions de fonctionnement allouées à certaines associations ayant un intérêt culturel particulier.

Vote | 11 Oui | 0 Non | 0 Abstention(s)

12. Condamnation des fosses septiques : modification de la subvention communale

A l'instar de l'arrondissement des taxes communales dans le cadre du basculement vers l'euro, le conseil fixe la subvention de la condamnation des fosses septiques individuelles des habitations de la commune de Roeser au montant maximal de 375,00 €.

Vote | 11 Oui | 0 Non | 0 Abstention(s)

13. Budget 2003 : Modification budgétaire n° 1 - service ordinaire

Le conseil adopte la modification budgétaire au niveau des recettes et des dépenses ordinaires du budget 2003. Il en résulte une économie de 26.791,45 €.

Recettes en plus	75.041,45 €
Dépenses en moins	12.500,00 €
Dépenses en plus	60.750,00 €
Recettes en moins	0,00 €

Vote | 11 Oui | 0 Non | 0 Abstention(s)

14. Budget 2003 : Modifications budgétaires - service extraordinaire

Le conseil adopte les modifications apportées au chapitre des dépenses extraordinaires.

Total des crédits supplémentaires ou nouveaux	130.000 €
Total des diminutions de crédits	150.000 €
Incidence sur le budget extraordinaire	-20.000 €

Vote | 11 Oui | 0 Non | 0 Abstention(s)

15. Centre de rencontre pour jeunes - décompte 2002

Le conseil approuve le décompte 2002 du Centre de rencontre pour jeunes relatif à la situation des frais courants d'entretien, de gestion et de personnel.

Centre de rencontre pour jeunes - décompte 2002	
Résultat	-2.440,62 €
Total des recettes	123.840,57 €
Total des dépenses	118.652,16 €
Résultat propre à l'exercice	5.188,41 €
Provision	-7.629,03 €

Vote | 11 Oui | 0 Non | 0 Abstention(s)

16. Compte de gestion de l'exercice 2001 : arrêt provisoire

Le conseil approuve le compte de gestion de l'exercice 2001 dressé par le receveur communal le 24 mai 2002 et renvoyé sans observation par le Service de contrôle des finances communales le 8 juillet 2003

Compte de gestion de l'exercice 2001	
Service ordinaire - boni général	3.060.468,95 €
Service extraordinaire - mali général	2.305.378,38 €
Boni définitif	755.090,57 €

Vote | 11 Oui | 0 Non | 0 Abstention(s)



17. Compte administratif de l'exercice 2001 : arrêt provisoire

Le conseil approuve le compte administratif de l'exercice 2001 établi par le collège échevinal le 27 mai 2002 et vérifié par le Service de contrôle de la comptabilité des communes. Le compte administratif de l'exercice 2001 est clôturé avec un boni de 755.090,57 €.

Compte administratif de l'exercice 2001	
Recettes ordinaires	8.987.161,99 €
Recettes extraordinaires	3.238.459,72 €
Boni du compte de 2000	1.630.644,20 €
Total des recettes	13.856.265,72 €
Dépenses ordinaires	7.557.337,24 €
Dépenses extraordinaires	5.543.838,10 €
Total des dépenses	13.101.175,34 €

Vote | 8 Oui | 0 Non | 3 Abstention(s)

18. Actes notariés

18.1. Le conseil approuve l'acte établi par Me Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, concernant l'acquisition sur Mme Georgette Reuter d'une parcelle située à Berchem au lieu-dit « rue du Chemin de Fer ».

L'acquisition est effectuée dans un but d'utilité publique, à savoir pour l'extension du domaine public communal pour les besoins de l'agrandissement et du réaménagement du pôle scolaire de Berchem-Bivange.

Vote | 11 Oui | 0 Non | 0 Abstention(s)

18.2. Le conseil approuve l'acte établi par Me Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, concernant la cession gratuite avec la société anonyme Victoria Promotion Immobilière de fonds sis à Livange.

Vote | 11 Oui | 0 Non | 0 Abstention(s)

19. Règlement pour l'admission dans l'enseignement primaire et préscolaire communale d'enfants en provenance d'autres communes

Le conseil édicte un règlement pour l'admission dans l'enseignement primaire et préscolaire communale d'enfants en provenance d'autres communes. La taxe communale y afférente n'est pas modifiée et reste fixée à 450,00 € par année scolaire.

Vote | 11 Oui | 0 Non | 0 Abstention(s)

20. Réglementation de la circulation

Le conseil confirme le règlement d'urgence de la circulation édicté par le collège des bourgmestre et échevins le 12 août 2003 relatif à la réglementation de l'accès au site de loisir au lieu-dit « Herchesfeld » à l'occasion des festivités du 10e anniversaire de Radio LRB.

Vote | 11 Oui | 0 Non | 0 Abstention(s)

21. Questions orales des conseillers

Suzette Dostert-Wagener :

« Le siège sanitaire au centre Edward Steichen ne fonctionne pas. »

Marcel Dondelinger :

« 1. Le caniveau séparant la rue Schortgen de la rue de Kockelscheuer à Bivange est si profonde qu'elle est une gêne pour les véhicules circulant d'une rue à l'autre. Serait-il possible d'étudier les possibilités de réaménagement pour améliorer cette situation ? »

« 2. Selon le témoignage de certains habitants de la rue de Kockelscheuer à Bivange l'eau potable aurait un goût chloré et un aspect laiteux le matin lors de la première utilisation. »

« 3. L'indemnisation des agriculteurs dans le cadre des travaux du réseau d'assainissement dans la zone tampon du Roeserbann n'a toujours pas été effectuée, alors que ces travaux ont été clôturés depuis longtemps. »



22. Indigénat

22.1. Le conseil se prononce en séance secrète sur une déclaration d'option pour la nationalité luxembourgeoise.

22.2. Le conseil se prononce en séance secrète sur une demande de naturalisation

23. Finances communales

23.1. Le conseil fixe le taux multiplicateur en matière d'impôt commercial sur les bénéfices et capital d'exploitation pour l'exercice 2004 à 300%.

Vote | 11 Oui | 0 Non | 0 Abstention(s)

23.1. Le conseil fixe les taux multiplicateurs en matière d'impôt foncier pour l'exercice 2004 à :

Taux multiplicateurs en matière d'impôt foncier	
A	500 %
B1	750 %
B3	500 %
B4	250 %

Vote | 10 Oui | 1 Non | 0 Abstention(s)